



## Pas de certificat de travail, ni lettre de licenciement

Par **Ali83**, le **25/01/2011** à **14:07**

Bonjour,

De Juin a Aout dernier j'étais en CDD, qui est passé en CDI en septembre que je n'est pas vue ni signé. Suite a une mauvaise entente avec mon employeur, j'ai été arrêter par mon médecin pour dépression et harcèlement de mon employeur. Seulement quand j'ai voulu reprendre mon travail, il n'as pas voulu. Aujourd'hui je n'est aucun revenue, je n'est pas été indemnisé par la sécurité social et je ne peut pas avoir de complément des Assedic car il ne veut pas me transmettre un certificat de travail de mon CDD. Sur ma fiche de paye le Numéro de l'URSSAF ezt marqué en Cours, je pense pas qu'il faut 6mois pour avoir le numéro Urssaf !!il me déclare 4h et me paye 8,92/h (en travail de nuit) et me donner le reste en espèces. Seulement ils augmentaient les tâches a faire et Baisses le Salaire. Aujourd'hui je n'est aucun papier qui stipule que je ne suis plus sous contrat, ni les papiers que j'ai besoin pour ma demande d'allocations. Que doit je faire ? Merci

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **15:08**

Bonjour,

Vous auriez dû exiger un écrit comme quoi l'employeur ne voulait pas que vous repreniez le travail alors que vous étiez en CDI sans périod'essai car maintenant vous n'avez aucune preuve et il peut prétendre que vous êtes un abandon de poste et laisser perdurer la situation sans aucune obligation de vous licencier...  
En revanche au terme du CDD, il aurait dû vous délivrer une attestation pour Pôle Emploi...